

ACCÈS CULTURE : APPEL À PROJETS

(2023-2024)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Préambule

Le Ville de Vernier souhaite encourager un accès sans obstacle à la culture et oeuvrer pour rendre accessibles les contenus culturels à tous les publics. Elle désire soutenir des projets artistiques qui favorisent la participation citoyenne notamment en faisant intervenir des actions de médiation.

Objectifs

Dans cette perspective, la Ville de Vernier lance un appel à projets destiné aux institutions, associations et acteurs culturels domiciliés sur le Canton de Genève qui souhaitent développer des actions sur le territoire communal verniolan visant à :

- Promouvoir l'accès et la sensibilisation à la culture
- Créer des passerelles entre les artistes et la population
- Favoriser la pratique culturelle notamment auprès des publics éloignés de l'offre culturelle
- Développer la participation citoyenne et les actions de médiation
- Renforcer le vivre-ensemble dans les quartiers

Conditions générales de participation

- Être un acteur culturel domicilié sur le Canton de Genève
- Faire valoir une première expérience dans les démarches artistiques intégrant une dimension de participation citoyenne faisant intervenir des actions de médiation
- Proposer un projet culturel qui se réalise sur le territoire communal avec des habitants de Vernier

Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Budget et plan de financement
- Statuts, comptes
- Dossier de présentation du projet
- Une lettre de motivation et d'intention détaillant l'intérêt du porteur de projet en prenant en considération les éléments déterminants précisés ci-dessous

Éléments déterminants

- Présenter l'organisation, les principaux intervenants, artistes, médiateurs
- Décrire le projet : contexte, lieux, partenaires, lien avec la Ville de Vernier, programmation prévue, nature des contacts qui seront proposés entre le projet culturel, les artistes et les publics visés
- Décrire les caractéristiques de la population ciblée par le projet et par quelles mesures la participation de ces publics sera favorisée
- Expliquer de quelle manière les initiatives et les ressources disponibles sont adaptées aux besoins des publics ciblés
- Décrire comment le projet contribue-t-il au développement d'une pratique artistique
- Préciser les aspects novateurs de la démarche
- Préciser de quelle manière le projet aura-t-il un impact sur les citoyens de la Ville de Vernier

- Démontrer la capacité du porteur de projet à assurer l'organisation et le financement complet du projet
- Préciser la méthode d'évaluation et le bilan du projet

Enveloppe financière

Un montant de 20'000 francs est destiné à soutenir la réalisation de deux à trois projets

Sélection des dossiers

Une attention toute particulière sera prêté aux projets présentant un caractère innovant et répondant aux éléments déterminants. Les réponses seront communiquées par écrit aux porteurs de projet, sans indication de motifs, à fin septembre – début octobre 2023.

Procédure d'inscription

Les dossiers sont à adresser au service de la culture et de la communication en format électronique à l'adresse scc@vernier.ch

Délai de dépôt du dossier

Les requêtes doivent parvenir au service avant le 31 août 2023

Informations

Service de la culture et de la communication (SCC)

scc@vernier.ch

T. +41 (0)22 306 07 80